PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

CMP-BANQUE

Société anonyme au capital de 60 037 000 €.
Siège social : 55, rue des Francs Bourgeois, 75004 PARIS.
451 309 728 R.C.S. Paris.

Documents comptables annuels

I. Bilan au 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)

ACTIF	2012	2011
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	27 533	669
Effets Publics et Valeurs assimilées	0	0
Créances sur les Établissements de crédit	23 472	40 070
Opérations avec la Clientèle	415 836	410 401
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	0	0
Obligations et Autres Titres à revenu variable	0	0
Participations et Activité de portefeuille	0	0
Parts dans les Entreprises liées	0	0
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat	0	0
Immobilisations incorporelles	2 624	2 156
Immobilisations corporelles	2 585	1 964
Capital souscrit non versé	0	0
Actions Propres	0	0
Autres Actifs	282	473
Comptes de régularisation	1 939	1 793
TOTAL	474 270	457 525

HORS BILAN	2012	2011
Engagements donnés	**68 350**	**3 292**
Engagements de financement donnés	4 476	1 224
Engagements de garantie donnés	63 873	2 068
Engagements reçus	**307 535**	**250 430**
Engagements de financement reçus	2 665	20 000
Engagements de garantie reçus	304 870	230 430

PASSIF	2012	2011
Banques Centrales, C.C.P.	0	0
Dettes envers les Établissements de crédit	347 609	314 883
Opérations avec la Clientèle	62 106	17 899
Dettes représentées par un titre	0	55 166
Autres Passifs	6 567	6 420
Comptes de régularisation	6 402	4 504
Provisions pour Risques et Charges	465	470

Dettes subordonnées	0	0
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	1 068	1 068
Capitaux Propres hors F.R.B.G.	50 053	57 116
Capital souscrit	60 037	60 037
Primes d'émission	0	0
Réserves	130	130
Écarts de réévaluation	0	0
Provisions réglementées et Subv. d'investissement	0	0
Report à nouveau (+ / -)	-3 051	-2 201
Résultat de l'exercice (+ / -)	**-7 063**	**-850**
TOTAL	474 270	457 525

II. Compte de résultat au 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)

PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2012	2011
+ Intérêts et Produits assimilés	27 859	28 623
- Intérêts et Charges assimilées	-13 566	-14 108
+ / - Produits sur opérations de crédit-bail & assimilés	0	0
+ Revenus des titres à revenu variable	0	0
+ Commissions (Produits)	4 179	4 340
- Commissions (Charges)	-1 332	-922
+ / - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0	0
+ / - Gains ou pertes sur op. des portefeuilles de placement & assimilés	0	-40
+ Autres produits d'exploitation	2 770	3 252
- Autres charges d'exploitation	-106	-105
PRODUIT NET BANCAIRE	19 805	21 040
- Charges générales d'exploitation	-17 911	-18 255
- Dotations aux amortissements & provisions s/immobilisations	-1 313	-1 449
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	582	1 336
+ / - Coût du risque	-7 652	- 2 199
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-7 070	-863
+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-2	-3
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	-7 072	-866
+ / - Résultat exceptionnel	0	0
- Impôt sur les bénéfices	10	16
+ / - Dotations / Reprises de F.R.B.G. et provisions réglementées	0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	-7 063	-850

III. Annexe aux comptes annuels 2012

1. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de CMP-Banque sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions applicables aux banques, telles que définies par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, notamment le règlement n° 91-01 du 16 janvier 1991 modifié, relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit. Les opérations sont enregistrées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, à savoir la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et l'indépendance des exercices. La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

1.1 Faits caractéristiques et évènements significatifs

L'exercice 2012 a été marqué par la révision des modalités de calcul des taux statistiques de provisionnement des créances douteuses Cette révision a été mise en œuvre grâce à une meilleure connaissance de l'ancienneté des créances dans leur statut de gestion. Les impacts chiffrés des changements d'estimation des provisions, suite à cette révision, sont présentés en note A de l'annexe pour le bilan et en note D pour le compte de résultat. Par ailleurs, CMP Banque a engagé une démarche de diversification de ses ressources par le développement d'une activité de collecte, principalement auprès d'une clientèle d'associations, qui a débouché sur une augmentation significative des encours d'épargne et de comptes à terme (l'évolution de ces comptes créditeurs de la clientèle est présentée en note H de l'annexe).

1.2 Changements de méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables ni de présentation par rapport aux comptes établis, approuvés et publiés au 31 décembre 2011.

1.3 Opérations avec la clientèle : traitement du risque de crédit

Les opérations avec la clientèle sont composées :
A l'actif, des crédits à la clientèle présentés à leur valeur de capital restant dû et des comptes ordinaires débiteurs inscrits à leur valeur nominale, majorés le cas échéant des intérêts courus calculés à la date de clôture, et net des décotes et des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.
Au passif, des encours de comptes créditeurs à vue et à terme, ainsi que des comptes d'épargne réglementée inscrits à leur valeur nominale et majorés, le cas échéant, des intérêts courus calculés à la date de clôture.
Pour le traitement du risque de crédit, CMP-Banque applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2002-03 du 12 décembre 2002 modifié par le règlement CRC 2005-03 et par le règlement CRC 2007-06, ainsi que les différents communiqués et avis du Comité d'Urgence du CNC y afférent, à savoir :
- le communiqué du CNC du 21 novembre 2003 concernant le traitement comptable des crédits restructurés à des conditions hors marché;
- l'avis du Comité d'Urgence du CNC n°2003-G du 18 décembre 2003 portant sur les modalités de passage des encours douteux en encours douteux compromis figurant dans le règlement du CRC n°2002-03.

1.3.1. Classification des encours de crédits à la clientèle

Les encours de crédit sont classés en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis. Les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur et présentant des conditions hors marché sont isolées dans des comptes d'encours spécifiques. Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours dus par les débiteurs dont un engagement au moins, présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, indépendamment de l'existence de garantie ou de caution. Les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la déchéance du terme et dans le cas de créances à durée indéterminée, au plus tard un an après la classification en encours douteux, sauf si ces créances sont couvertes par des garanties jugées suffisantes.

1.3.2. Segmentation des encours

Compte tenu de la spécialisation de CMP-Banque dans la distribution de crédits de trésorerie aux particuliers, l'établissement procède à une segmentation de ces encours fondée sur la nature des prêts distribués. Il n'est pas fait usage de systèmes de notation interne.

1.3.3. Déclassement des créances douteuses

Les règles d'identification des créances douteuses et restructurées au bilan et de déclassement en créances douteuses ont été précisées par des normes internes, notamment en ce qui concerne le traitement des créances restructurées sous moratoire partiel ou total.
Les définitions des créances restructurées sous moratoire partiel ou total sont les suivantes :
- Le moratoire est total dès lors que le montant sous moratoire est équivalent à la créance restant due.
- Le moratoire est partiel lorsque le montant sous moratoire est inférieur à la créance restant due.

Règle générale de déclassement applicable pour les encours hors moratoire
Le déclassement en encours douteux s'opère systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, pour les crédits de trésorerie et depuis six mois au moins pour les crédits à l'habitat. Il est effectué dès le premier impayé pour les créances restructurées dans le cadre d'une première restructuration.
Règles particulières de déclassement pour les moratoires totaux ou partiels
Les créances restructurées dans le cadre d'une première restructuration, sous moratoire total, par définition sans impayé, sont déclassées en encours douteux pour la totalité de l'encours restant dû.
Les créances restructurées dans le cadre d'une première restructuration, sous moratoire partiel, avec ou sans impayé, sont déclassées en encours douteux pour la totalité de l'encours restant dû.
Règles particulières de déclassement pour les créances restructurées dans le cadre d'une seconde restructuration ou plus
A partir de la seconde restructuration, les créances restructurées , sous moratoire total ou partiel, sont systématiquement déclassées en encours douteux compromis, et dès le premier impayé pour les créances restructurées hors moratoire.
Autres règles (contagion, retour en sains, intérêts de retard, passage en pertes)
En application du principe de contagion, l'ensemble des concours accordés à une même contrepartie ayant au moins un prêt déclaré douteux ou douteux compromis, est déclassé en encours douteux. Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.
A compter du 31.12.2012, les intérêts de retard sur créances douteuses sont intégralement dépréciés hormis pour les créances douteuses faisant l'objet d'un provisionnement individualisé pour lesquelles il est procédé à une évaluation de chaque créance tenant compte des garanties associées. Ces dépréciations sont enregistrées en neutralisation des intérêts au niveau du Produit Net Bancaire.
Lorsque les perspectives de recouvrement des créances sont définitivement compromises, l'établissement sort les encours concernés de ses actifs par la contrepartie d'un compte de perte.

1.3.4. Prise en compte des instruments de réduction des risques

CMP-Banque ne fait pas usage de dérivés de crédits ou de sûretés financières.

1.3.5. Dépréciation des encours douteux et douteux compromis

La méthode de dépréciation appliquée par CMP-Banque distingue différents types d'encours :

- crédits de trésorerie hors surendettement douteux et douteux compromis : application de taux statistiques de dépréciation reflétant la probabilité de perte. Les taux statistiques de dépréciation sont fondés sur l'espérance mathématique de perte, calculée sur la base de l'observation historique des montants

recouvrés pour chaque créance. Pour les encours résiduels de plus d'un an à courir, un complément de taux correspondant à l'impact de l'actualisation est calculé.
- crédits de trésorerie restructurés :
a - Dans le cadre d'une première restructuration : dépréciation des prêts déclassés en douteux par application de taux statistiques de dépréciation reflétant la probabilité de perte et calcul d'une décote
Au moment de la restructuration, les prêts restructurés font l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. De plus, des dépréciations sur créances restructurées sont calculées indépendamment de la décote.
Les taux de dépréciation sont déterminés à partir de calculs d'espérance mathématique de perte calculée sur la base de l'observation historique des montants recouvrés pour chaque créance et sont calculés par catégorie de moratoire.
Les taux de dépréciation s'appliquent sur l'encours total des créances restructurées sans moratoire ou sous moratoire partiel, dès l'apparition du premier impayé, et des créances sous moratoire total.
Pour les moratoires partiels ne présentant pas d'impayé, les taux de dépréciation s'appliquent dans les conditions suivantes :
- dossiers avec échéanciers de remboursement démarrés : la base dépréciée est constituée du montant de la dernière échéance,
- dossiers avec échéanciers de remboursement non démarrés : la base dépréciée comprend l'ensemble de l'encours, à l'exception des plans issus des commissions de surendettement assortis d'un différé de paiement d'une durée inférieure à 10 mois et dont le plan d'amortissement n'a pas démarré, pour lequel CMP-Banque considère que le risque de non-recouvrement n'est pas avéré.
Un complément de taux correspondant à l'impact de l'actualisation est calculé, incluant à compter du 31.12.2012, la population des moratoires totaux.
b - A compter d'une seconde restructuration : dépréciation des prêts déclassés en douteux compromis par application d'un taux statistique de dépréciation reflétant la probabilité de perte
Dans le cadre d'une seconde restructuration ou plus, les prêts restructurés sont déclassés en douteux compromis et dépréciés aux taux statistiques des douteux compromis.
- crédits immobiliers, hypothécaires et OCH : détermination d'une dépréciation individuelle par dossier
Les crédits à l'habitat, hypothécaires et OCH (ouvertures de crédits hypothécaires) assortis ou non d'une garantie, sont analysés individuellement afin de déterminer le taux de dépréciation de chaque dossier.
- comptes ordinaires débiteurs : détermination d'une dépréciation individuelle par dossier
Les comptes ordinaires débiteurs contentieux sont dépréciés pour la totalité de la créance ; les comptes ordinaires déclassés en encours douteux sont analysés et le cas échéant dépréciés individuellement.

1.3.6. Présentation dans le compte de résultat
La charge nette de l'exercice au titre des risques, hors dépréciations sur intérêts, figure au compte de résultat sous la rubrique « Coût du risque » ; elle est constituée par les dotations et par la part des créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations, diminuées des reprises aux comptes de dépréciations. CMP-Banque enregistre les dépréciations correspondant, en valeur actualisée, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis. La décote des nouvelles créances restructurées est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. En cas d'interruption du plan de surendettement (dénonciation du plan en cas de non-respect ou dépôt d'un nouveau plan de surendettement), une reprise de décote est effectuée en coût du risque.
L'amortissement de la décote du fait du passage du temps est comptabilisé dans la marge d'intérêt.

1.4 Traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours

CMP-Banque applique depuis le 1er janvier 2010 le règlement CRC n° 2009-03 relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours. Les commissions et coûts relevant du périmètre d'application du règlement font l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit. CMP-Banque a opté pour la méthode alternative d'étalement au prorata du capital restant dû.

1.5 Opérations sur titres

Sont considérés comme titres de transaction, les interventions sur titres effectuées dès l'origine avec l'intention de les vendre au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois.
Au 31.12.2012, CMP-Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.
Sont considérés comme titres de placement, les titres (actions ou obligations) acquis en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation des titres en cours au 31 décembre ; les moins-values sont constatées par voie de provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.
Au 31.12.2012, CMP-Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.
Sont considérés comme titres d'investissement, les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable et couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts.
Au 31.12.2012, CMP-Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.
Sont considérés comme titres de participation, tous les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise.
Au 31.12.2012, CMP-Banque ne détenait aucun actif entrant dans cette catégorie.
Au 31.12.2012, CMP-Banque ne détenait pas d'actifs financiers présentant un risque souverain.

1.6 Opérations sur instruments financiers à terme et autres expositions de dérivés de crédit

Au 31 décembre 2012, CMP-Banque ne détient aucun instrument financier à terme et n'a aucune exposition directe ou indirecte sur des instruments de dérivés de crédit type CDO, CMBS ou autres expositions de type « subprime » telles que les RMBS. En outre, CMP-Banque n'est pas exposé aux opérations de dette à effet de levier.

1.7 Immobilisations & amortissements

L'établissement applique le règlement 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

1.8 Provisions pour risques et charges

Ce poste recouvre :
- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires, que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.
- les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant et/ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

1.9 Informations sur les transactions entre parties liées

En application du règlement de l'ANC 2010-04, l'ensemble des opérations avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

1.10 Engagements sociaux

Un régime de participation des salariés aux bénéfices a été institué conformément aux dispositions légales. La participation est liée aux résultats de la société ; elle existe en conséquence dans la mesure où les résultats de l'exercice permettent de dégager une réserve de participation positive. Un accord de participation, formalisé avec les instances représentatives du personnel, est applicable à compter du 1er janvier 2012.L'entreprise n'a pas formalisé d'accord avec les instances représentatives du personnel pour la mise en œuvre d'un plan d'intéressement. La prise des congés se faisant du 1er janvier au 30 avril de l'année suivante, la dette représentative des congés restant à prendre au 31 décembre est comptabilisée en dettes de personnel. Dans le cadre de l'accord sur la réduction du temps de travail, l'établissement autorise la création d'un compte épargne temps, qui permet aux salariés qui le souhaitent d'accumuler des jours de congés rémunérés ou de développer une épargne monétisée pour indemniser des congés spécifiques de fin de carrière, des congés pour convenance personnelle, un passage à temps partiel ou des congés légaux non rémunérés. Les comptes épargne-temps (CET) sont comptabilisés en dettes de personnel. Les droits acquis par le personnel au titre des indemnités de fin de carrière ont été valorisés à la clôture, compte tenu d'un taux de charges sociales et fiscales de 60 % ; ce passif est intégralement couvert par une provision. Les pensions et retraites du personnel de CMP-Banque sont prises en charge par des organismes interprofessionnels auxquels sont versées périodiquement des cotisations. Celles-ci sont prises en charge dans l'exercice de leur appel. CMP-Banque n'a pas d'engagement au titre de personnels en préretraite. CMP-Banque constitue des provisions pour licenciement sur la base des litiges prévisibles ou avérés à la date d'arrêté. Les primes de médailles du travail ne font pas l'objet de provisions.

2. Évènements postérieurs à l'arrêté du 31 décembre 2012

Il n'y a pas eu d'évènements significatifs postérieurs à la date d'arrêté du 31.12.2012.

3. Notes sur le bilan

A. Emplois de la Clientèle

- Inventaire (montants nets de dépréciations) :

Nature des encours (en K€)	31.12.2012			31.12.2011		
	Encours bruts	Décote / Dépréciations	Encours nets	Encours bruts	Décote / Dépréciations	Encours nets
Crédits de trésorerie	309 924		309 924	292 102		292 102
Crédits de trésorerie - Créances restructurées	7 196	809	6 387	9 946	1 055	8 891
Crédits à l'habitat	4 358		4 358	5 800		5 800
Crédits à l'habitat - Créances restructurées	50	0	50	67	1	65
Comptes ordinaires débiteurs (dont OCH*)	40 650		40 650	50 553		50 553
Valeurs non imputées	1 253		1 253	1 741		1 741
Créances douteuses	100 105	48 533	51 572	93 699	44 280	49 419
Créances rattachées	1 643		1 643	1 829		1 829
TOTAL	465 178	49 342	415 836	455 737	45 336	410 401

* (OCH : Ouverture de crédit hypothécaire)

- Répartition des encours douteux et douteux compromis :

Encours douteux et douteux compromis (en K€)	31.12.2012			31.12.2011		
	Encours bruts	Décote / Dépréciations	Encours nets	Encours bruts	Décote / Dépréciations	Encours nets
Encours douteux	*28 633*	*8 111*	*20 522*	*29 501*	*9 190*	*19 861*
. Crédits de trésorerie	7 662	1 400	6 263	8 783	2 674	6 109
. Crédits restructurés	18 067	6 711	11 355	17 463	6 514	10 949
. Crédits hypothécaires et à l'habitat	2 160	-	2 160	2 223	-	2 223
. Comptes ordinaires et OCH	-	-	-	2	2	-

. Encours déclassés - Principe de contagion	744	-	744	580	-	580
Encours douteux compromis	*58 856*	*28 366*	*30 490*	*52 908*	*23 350*	*29 558*
. Crédits de trésorerie	47 651	27 520	20 131	47 601	22 953	24 648
. Crédits hypothécaires et à l'habitat	3 204	439	2 765	2 398	240	2 158
. Comptes ordinaires et OCH	8 001	407	7 594	2 909	158	2 751
Intérêts de retard	*12 616*	*12 056*	*560*	*11 740*	*11 740*	-
TOTAL	100 105	48 533	51 572	93 699	44 280	49 419

Le taux de dépréciation moyen (provision et décote/ encours douteux global – incluant les intérêts de retard dépréciés à 100 %) s'établit à 48,48 % à fin décembre 2012 ; il était de 47,26 % à fin 2011.
L'impact non rétrospectif du changement d'estimation de calcul des dépréciations des créances douteuses est chiffré comme suit (effet actualisation compris) :
- sur les encours douteux de crédits de trésorerie et créances restructurées (base de 24 987 K€ sur un encours brut de 25 729 K€ au 31 décembre 2012) : dépréciation minorée de 2 996 K€,
- sur les encours douteux compromis de crédits de trésorerie (base de 42 319 K€ sur un encours brut de 47 651 K€ au 31 décembre 2012) : dépréciation majorée de 6 123 K€ .

- Répartition des crédits sains et restructurés, hors créances rattachées et comptes ordinaires à vue, selon la durée restant à courir :

Durée restant à courir	D <= 1 m.	1 m. < D <= 3 m.	3 m. < D <= 6 m.	6 m. < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	D > 5 ans
Crédits dont la durée initiale est :						
<= 1 an	812	5	6	7	0	0
> 1 an	5 771	11 593	17 313	33 345	162 005	89 862

B. Opérations sur Titres

31.12.2012 (en K€)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Plus-value Latente
Titres de placement				
OPCVM / FCP	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	0

31.12.2011 (en K€)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Plus-value Latente
Titres de placement				
OPCVM / FCP	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	0

C. Titres de participation

CMP Banque ne détient aucune participation dans le capital d'autres sociétés.

D. Immobilisations

Nature des immobilisations (En K€)	Valeur brute 31.12.2011	Acquisitions de l'exercice	Transferts de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brute 31.12.2012
Immobilisations incorporelles	8 009	66	1 003	0	9 078
Immobilisations corporelles	6 810	103	1 509	-458	7 964
Immobilisations hors exploitation	0	0	0	0	0
Immobilisations en location	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours corporelles	349	1 234	-1 003	0	581
Immobilisations en cours incorporelles	581	1 000	-1 509	0	71
TOTAL	15 749	2 404	0	-458	17 694

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition. Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels.

E. Amortissements

Nature des immobilisations (en K€)	Valeur brute 31.12.2011	Cessions de l'exercice	Amort. / Prov. de l'exercice	Valeur brute 31.12.2012
Immobilisations incorporelles	6 203	0	832	7 035
Immobilisations corporelles	5 426	-457	481	5 450
Immobilisations hors exploitation	0	0	0	0
Immobilisations en location	0	0	0	0
TOTAL	11 629	-457	1 313	12 485

Les immobilisations sont amorties linéairement en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les méthodes d'amortissement et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Droit au bail	Non amorti	
Frais de développement et d'acquisition des logiciels	Linéaire	1 et 3 ans
Frais de développement et d'acquisition du progiciel bancaire	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 et 5 ans
Agencements et installations	Linéaire	5 et 10 ans

F. Comptes de Régularisation et Divers Actifs

AUTRES ACTIFS (en K€)	*Valeurs à l'actif* 31.12.2012		*Valeurs à l'actif* 31.12.2011	
Titres de développement industriel (TDI)		0		0
Dépôts & cautionnements versés		224		248
Débiteurs divers		58		225
Créances rattachées		0		0
TOTAL		282		473

COMPTES DE RÉGULARISATION (en K€)	*Valeurs à l'actif* 31.12.2012		*Valeurs à l'actif* 31.12.2011	
Comptes de règlements relatifs aux op. s/titres		0		0
Comptes d'encaissement		17		5
Charges constatées d'avance		266		168
Produits à recevoir		1655		1 568
dont créances aves les entreprises liées	*96*		*99*	
Autres comptes de régularisation		0		53
dont créances aves les entreprises liées	*0*		*1*	
TOTAL		1 939		1 793

Les produits à recevoir sont des produits acquis en contrepartie de prestations réalisées au cours de l'exercice et dont le règlement intervient après la date de clôture de l'exercice.

COMPTES DE RÉGULARISATION (en K€) Détail des produits à recevoir	31.12.2012		31.12.2011	
Produits à recevoir - Divers		22		39
Prêts conventionnés (hors convention CNAS) Frais de gestion & bonification d'intérêts à recevoir		254		365
Prêts conventionnés - Convention CNAS Frais de gestion & bonification d'intérêts à recevoir		839		584
Vente droit au bail – Produit à percevoir		0		130
Commissions apporteurs à percevoir		86		47

Commissions s/assurances groupe à recevoir		358		303
Entreprise liée : refacturations T4 2011 à recevoir		*96*		*99*
TOTAL		1 655		1 568

G. Dettes envers les Établissements de crédit

- Inventaire :

Nature des comptes (en K€)	***Valeur au passif***	***Valeur au passif***
	31.12.2012	**31.12.2011**
Comptes ordinaires créditeurs	300	0
Comptes ordinaires créditeurs - *Part avec les entreprises liées*	10 104	27
Emprunts à terme	134 500	115 000
Emprunts à terme - Part avec les entreprises liées	170 625	195 000
Valeurs données en pension	27 000	0
Autres sommes dues	32	83
Dettes rattachées	3 610	2 748
Dettes rattachées - Part avec les entreprises liées	1 438	2 024
TOTAL	347 609	314 883

- Répartition des ressources, hors comptes ordinaires à vue et dettes rattachées, selon la durée restant à courir :

Durée restant à courir	**D <= 1 m.**	**1 m. < D <= 3 m.**	**3 m. < D <= 6 m.**	**6 m. < D <= 1 an**	**1 an < D <= 5 ans**	**D > 5 ans**
Emprunts à terme	0	56 375	6 875	23 750	165 125	80 000

H. Comptes créditeurs de la Clientèle et Autres dépôts de la Clientèle

- Inventaire :

Nature des comptes (en K€)	***Valeur au passif***	***Valeur au passif***
	31.12.2012	**31.12.2011**
Comptes ordinaires créditeurs	2 437	3 422
Comptes d'épargne à régime spécial	8 193	2 224
Comptes à terme	47 905	9 156
Autres sommes dues	3 092	3 045
Dettes rattachées	479	52
TOTAL	62 106	17 899

- Répartition des comptes à terme, hors dettes rattachées, selon la durée restant à courir :

Durée restant à courir	**D <= 1 m.**	**1 m. < D <= 3 m.**	**3 m. < D <= 6 m.**	**6 m. < D <= 1 an**	**1 an < D <= 5 ans**	**D > 5 ans**
Comptes créditeurs à terme	50	0	0	5 004	42 851	0

I. Titres du marche interbancaire et Créances négociables

Nature des comptes (en K€)	**31.12.2012**	**31.12.2011**
B.O.N. émis	-	-
C.D.N. émis	0	34 920
B.M.T.N. émis	0	20 000
Titres donnés en pension livrée	-	-
Bons de Caisse	-	-
Sous-Total	*0*	*54 920*

Surcote/Décote sur C.D.N.	-	-
Dettes rattachées	0	247
TOTAL	0	55 166

J. Comptes de Régularisation et Autres Passifs

CRÉDITEURS DIVERS (En K€)	**Montants 31.12.2012**		**Montants 31.12.2011**	
Dépôts de garantie & cautionnement perçus		4 554		4 392
Charges à payer fournisseurs		482		651
Dont dettes avec les entreprises liées	4		4	
Créditeurs divers fiscaux		27		1
Créditeurs divers sociaux		1 143		999
Autres créditeurs divers		361		377
T O T A L		6 567		6 420

COMPTES DE RÉGULARISATION (En K€)	**Montants 31.12.2012**		**Montants 31.12.2011**	
Compte de liaison inter-agences				
Comptes d'encaissement		162		446
Produits perçus d'avance		4 129		2 199
dont intérêts bonifiés	*3 961*		*2 011*	
dont fonds de roulmt dispositifs « Loca »	*169*		*188*	
Charges à payer		437		986
dont dettes avec les entreprises liées	*167*		*212*	
Autres comptes de régularisation		1 675		873
T O T A L		6 402		4 504

COMPTES DE RÉGULARISATION (en K€)	**Montants 31.12.2012**		**Montants 31.12.2011**	
Détail des produits perçus d'avance				
Prêts conventionnés (hors convention CNAS) Intérêts bonifiés perçus d'avance		247		262
Prêts conventionnés - Convention CNAS Intérêts bonifiés perçus d'avance		3 713		1 748
Fonds de roulement dispositif « Loca »		169		188
TOTAL		4 129		2 199

Les produits perçus d'avance sont principalement constitués des bonifications d'intérêts versées par les partenaires de CMP-Banque dans le cadre de la distribution de prêts bonifiés conventionnés.

COMPTES DE RÉGULARISATION (en K€)	**Montants 31.12.2012**		**Montants 31.12.2011**	
Détail des charges à payer				
Charges à payer - Partenaires		2		18
Charges à payer - Personnel		0		118
Charges à payer - Fournisseurs		267		638
Entreprise liée : refacturation T4 2012 à verser		167		212
TOTAL		437		986

Les charges à payer sont des charges générées au cours de l'exercice et dont le règlement intervient après la date de clôture de l'exercice.

K. Provisions Pour Risques et Charges

Nature des provisions (En K€)	**Valeur nette**	**Dotations**	**Reprises**	**Valeur nette**
	31.12.2011	**2012**	**2012**	**31.12.2012**

Provisions pour litiges	0	0	0	0
Provisions pour licenciements	82	0	82	0
Provisions pour indemnités de fin de carrière	388	80	3	465
TOTAL	**470**	**80**	**85**	**465**

L. Capitaux Propres et Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

(En K€)	31.12.2011	Affectation du résultat 2011	31.12.2012
Capital	60 037		60 037
Réserve légale	130		130
Réserves	0		0
Ecarts de réévaluation	0		0
Report à nouveau	-2 201	-850	-3 051
Résultat	-850	850	-7 063
TOTAL	57 116	0	50 053
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Dont : Affectation en capitaux propres		*850*	

Le capital de CMP-Banque est constitué de 6 003 700 actions de 10 euros ; il est détenu à hauteur de 99,9 % par le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS.
Les comptes de CMP-Banque sont consolidés par le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS.
Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux est inchangé au 31 décembre 2012 et s'établit à 1 068 K€.

4. Note sur le Hors Bilan

Engagements donnés et reçus

En Keuros	31.12.2012		31.12.2011	Nature
Engagements donnés				
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit		-	-	Ligne de trésorerie en faveur d 'EC – Partie non utilisée
Engagements de financement en faveur de la clientèle		4 476	1 224	Crédits confirmés en attente de déblocage / Partie non utilisé des OCH et autorisations de découverts
Engagements de garantie en faveur d'établissements de crédit		62 330	-	Refinancement BCE Créances cédées disponibles pour refinancement
- Dont total créances cédées	*89 330*			
- Dont total créances mobilisées	*- 27 000*			
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		1 543	2 068	Contrats LOCAPARIS / LOCACDC (Garanties d'impayés de loyers)
Sous-total		68 350	3 292	Sous-total
Engagements reçus				
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit		2 665	20 000	Lignes de trésorerie accordées par des établissements de crédit
Engagements de garanties reçues d'établissements de crédit		1 033	-	Fonds mutuel de garantie Crédit Logement
Engagements de garantie reçus de la clientèle		303 837	230 430	Cautions et hypothèques
Sous-total		307 535	250 430	Sous-total
TOTAL		375 885	253 723	

5. Notes sur le compte de résultat

A. Produit Net Bancaire

(En K€)	31.12.2012		31.12.2011	
+ Produits des opé. de tréso. et interbancaires		27		190
+ Produits des opérations sur titres		0		0
+ Produits des opérations avec la clientèle		31 986		32 650
. Intérêts	*27 832*		*28 433*	

. Commissions	*4 154*		*4 217*	
+ Produits des opérations de hors bilan		0		0
+ Autres produits d'exploitation bancaire		2 400		2 840
- Charges sur opé. de tréso. et interbancaires		-12 983		-13 327
- Charges sur opérations financières		-350		-736
- Charges sur opérations avec la clientèle		-636		-78
. Intérêts	*-624*		*-69*	
. Commissions	*-12*		*-10*	
- Charges sur opérations de hors bilan		-95		-40
- Autres charges d'exploitation bancaire		-875		-926
+ Solde en bénéfice s/opérations financières				
- Solde en perte s/opérations financières		0		0
+ Autres produits d'exploitation		9		192
- Autres charges d'exploitation		-66		-67
PRODUIT NET BANCAIRE		19 417		20 697
Charges refacturées intra-groupe		*387*		*343*
PNB AVEC CHARGES REFACTUREES		19 805		21 040

Dans le cadre de l'application du règlement CRC 2002-03 modifié, CMP-Banque a opté pour le classement des reprises de décote en marge d'intérêt (1 341 K€ au 31.12.12).

B. Charges Générales d'Exploitation

(En K€)	**31.12.2012**		**31.12.2011**	
- Charges de personnel		10 104		10 207
. Rémunération du personnel	*6 105*		*6 204*	
. Charges sociales	*3 064*		*3 068*	
. Charges fiscales	*791*		*766*	
. Frais de formation	*117*		*140*	
. Congés payés / CET	*32*		*60*	
. Provisions p/ indemnités de fin de carrière	*77*		*48*	
. Provisions pour licenciements	*-82*		*-79*	
- Impôts et taxes		357		317
- Services extérieurs		1 237		1 283
. Location	*1 120*		*1 142*	
. Transports et déplacements	*118*		*141*	
- Autres Services extérieurs		4 780		4 826
. Entretien / Réparations / Fournitures	*1 199*		*1 063*	
. Honoraires extérieurs	*2 191*		*2 410*	
. Autres services extérieurs	*1 390*		*1 353*	
- Charges refacturées intra-groupe (CMP)		646		748
- Loyer versé à CMP		786		873
TOTAL		17 911		18 255

C. Coefficient d'exploitation

(En K€)	**31.12.2012**	**31.12.2011**
Produit Net Bancaire	19 805	21 040
Charges générales d'exploitation	17 911	18 255
Dotations aux amortissements	1 313	1 449
Coefficient d'exploitation	*97,06%*	*93,65%*

D. Coût du risque

	31.12.2012	31.12.2011
DÉPRÉCIATIONS CLIENTÈLE	**-6 414**	**-2 898**
Total dotations	**-18 755**	**-19 634**
Dotations aux dépréciations s/créances clientèle	*- 16 134*	*-16 774*
. Crédits de trésorerie	-15 821	-16 760
. Crédits immobiliers	-37	+ 0
. Comptes débiteurs et OCH	-275	- 14
Pertes couvertes par dépréciations s/créances clientèle	*-2 280*	*- 2 549*
. Crédits de trésorerie	-2 271	- 2 284
. Crédits immobiliers	+0	+ 0
. Comptes débiteurs & OCH	-8	- 265
Pertes non couvertes par dépréciations s/créances clientèle	*-341*	*- 311*
Total reprises	+ 12 341	+ 16 736
Reprises sur dépréciations s/créances clientèle	*+12 290*	*+ 16 412*
. Crédits de trésorerie	+23	+ 44
. Crédits immobiliers	+28	+ 280
. Comptes débiteurs & OCH	0	+ 0
Récupérations sur créances amorties cédées		
Décote des créances restructurées	-1 238	+ 700
Dotation en coût du risque (dossiers entrants)	-1 490	- 2 607
Reprise en coût du risque (dossiers sortants) (1)	+252	+ 3 307
Provisions d'exploitation	+0	+ 0
Dotations aux comptes de provisions d'exploitation	+0	+ 0
Pertes – Exploitation	+0	+ 0
Reprises s/provisions d'exploitation utilisées	+0	+ 0
TOTAL COUT DU RISQUE	- 7 652	-2 199

L'impact net du changement d'estimation des provisions sur créances douteuses est estimé à une charge supplémentaire nette de 3 127 K€ (dotation de 6 123 K€ – reprise de 2 996 K€ ; effet actualisation compris)

E. Résultat exceptionnel

CMP-Banque n'a pas dégagé de résultat exceptionnel au titre de l'exercice 2012.

F. Synthèse des dépréciations & provisions

(En K€)	Provisions Dépréciations 31.12.2011	Dotations 2012		Reprises 2012		Provisions Dépréciations 31.12.2012
Etablissements de Crédit	0		0		0	0
Clients	41 889		17 490		13 381	45 998
Titres de placement	0		0		0	0
Titres de participation	0		0		0	0
Actif immobilisé	0		0		0	0
Débiteurs divers	0		0		0	0
Risques & Charges	469		80		85	465
dont : op. enregistrées en résultat d'exploitation		*80*		*85*		
dont : op. enregistrées en résultat exceptionnel						
T O T A L	42 359		17 570		13 465	46 463

G.Régime Fiscal

CMP-Banque fait partie d'un périmètre d'intégration fiscale dont la société mère est le CREDIT MUNICIPAL DE PARIS. Une convention d'intégration fiscale a été établie entre les deux entités, et stipule que CMP-BANQUE verse, à titre de contribution au paiement de l'impôt des sociétés du groupe, une somme égale à l'impôt dont elle serait redevable si elle était imposable séparément. Les montants calculés au titre de l'impôt société par CMP-Banque sont dus à la société mère.CMP-Banque présente un déficit fiscal au 31 décembre 2012. Le montant cumulé des déficits à reporter sur les exercices futurs s'élève à 10 673 K€ après imputation du résultat fiscal 2012.

6. Autres informations

A. Effectifs

L'effectif en équivalent temps plein au 31 décembre 2012 (hors apprentis) est de 167 personnes et se décompose comme suit : cadres : 76 personnes ; non cadres : 91 personnes.

B. Droit Individuel à la Formation (DIF)

Le nombre total d'heures de formation acquises au titre du droit individuel à la formation (DIF) au 31 décembre 2012 s'élève à 15 237 heures.

C. Rémunérations

Au 31 décembre 2012, le montant net imposable total des rémunérations des 10 personnes les mieux rémunérées de CMP BANQUE s'élève à 752 K€.

D. Jetons de présence

Le montant des jetons de présence distribués aux administrateurs au titre de l'exercice 2012 n'excède pas 40 K€.

E. Proposition d'affectation des résultats

Il sera proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2012 en report à nouveau.

IV. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :
- le contrôle des comptes annuels de la société CMP-Banque SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1.1 « Faits caractéristiques & événements significatifs » de l'annexe concernant la révision des modalités de calcul des taux statistiques de provisionnement des créances douteuses.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
Règles et principes comptables :
La note 1.3.3 de l'annexe aux états financiers expose les différentes méthodes de déclassement des créances douteuses et restructurées et précise les définitions de gestion ayant entraîné des reclassements d'encours. Nous nous sommes assurés de la justification de ces définitions, de leur adéquation aux évolutions économiques constatées et de leur correcte transcription dans le système d'information des encours de crédit.
Changement d'estimation
En 2012, votre société a révisé les modalités de calcul des taux statistiques de provisionnement des créances douteuses. Ce changement d'estimation a été décrit en annexe 1.1 « Faits caractéristiques & événements significatifs » et les impacts sont précisés en note 3.A et note 5.D.

Nous nous sommes assurés de la pertinence des méthodes de provisionnement, des hypothèses retenues, de l'exhaustivité des populations de créances auxquelles ils ont été appliqués et de la correcte présentation qui est faite dans les états financiers.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 07 mai 2013

KPMG Audit	Deloitte & Associés
Département de KPMG S.A.	
Valéry Foussé	Pascal Colin
Associé	Associé

V. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Aux actionnaires,
En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.
Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Conventions avec le Crédit Municipal de Paris France: avenant n°1 et n°2 à la convention d'occupation précaire du domaine public
Nature et objet : Les conventions d'occupation précaire du domaine public du Crédit Municipal de Paris ont été renouvelées en date du 14 octobre 2010 pour une durée de 3 ans, aux conditions suivantes : Paris : 3 301,80 mètres carrés, dont 2 104 mètres carrées à un prix de 337,31 euros du mètre carré par an pour les surfaces de bureaux et 1 197,80 mètres carrés à un prix de 108,81 euros du mètre carré par an pour la zone destinée aux archives ; Corbeil : 201 mètres carrés à un prix de 165,39 euros du mètre carré par an.
Des modifications et réaménagements étant prévus, il a été convenu de réajuster la superficie concernée en fonction de la surface réellement utilisée par CMP Banque à leur issue. Les bureaux situés rue des Francs-Bourgeois, au rez-de-chaussée et sur les deux premiers étages représenteront une surface de 1 929 m². Par ailleurs, un ajustement des locaux des archives à 202 m² contre 1 197 m² actuellement à été acté. Au total, la mise à disposition de locaux sera de 2 131 m².
Deux avenants à cette convention ont été signés et autorisés au cours des Conseils d'Administration du 14 février 2012 et du 16 novembre 2012.
Modalités : Au titre de la mise en œuvre des avenants à cette convention, CMP-Banque a constaté une charge de 785 812,25 euros sur l'exercice 2012.
Personnes concernées : Bernard Candiard, en tant que Directeur Général du Crédit Municipal de Paris et Administrateur de CMP-Banque à la date de l'autorisation du 1er avenant / Nicolas Candoni, en tant que Directeur Général du Crédit Municipal de Paris et Administrateur de CMP-Banque à la date de l'autorisation du 2nd avenant / Crédit Municipal de Paris en tant qu'actionnaire à plus de 10 %.

Garantie d'emprunt accordée à CMP Banque par le Crédit Municipal de Paris
Nature et objet : Le 14 février 2012, le Directeur Général de CMP Banque a présenté au Conseil d'Administration la garantie d'emprunt accordée par l'établissement public à sa filiale à la suite d'une délibération du Conseil d'Orientation et de Surveillance du 27 janvier 2012. Le montant de cette garantie à première demande accordée à CMP Banque par le Crédit Municipal de Paris à été porté à 75 M€ suite à l'emprunt de 55 M€ contracté par CMP Banque auprès de Dexia Crédit Local pour une durée de 7 ans au taux de 4,77 %.
Modalités : En l'absence de mis en œuvre de la garantie, cette convention n'a pas eu d'effet sur le compte de résultat au titre de l'exercice 2012.
Personnes concernées : Bernard Candiard, en tant que Directeur Général du Crédit Municipal de Paris et Administrateur de CMP-Banque à la date de l'autorisation de cette convention / Crédit Municipal de Paris en tant qu'actionnaire à plus de 10 %.

Convention tripartite relative à l'octroi de prêts sociaux en faveur des agents de l'IAURIF
Nature et objet : En 2000, le Crédit Municipal de Paris a mis en place une offre de prêts sociaux en faveur de personnels de l'IAURIF. Ces prêts ont été transférés à CMP Banque lors de la filialisation des activités bancaires en 2005.
Le 20 avril 2012, votre conseil d'administration a autorisé une convention tripartite visant à permettre au Crédit Municipal de Paris de rembourser la subvention IAURIF à hauteur de 265 340,16 euros et à CMP Banque de percevoir de la part de l'IAURIF en date du 30 novembre 2012 la part de l'avance correspondant à l'encours des prêts au 31 mars 2012, soit 162 659,84 euros.
Modalités : Cette convention n'a pas eu d'effet sur le compte de résultat au titre de l'exercice 2012.
Personne concernée : Bernard Candiard, en tant que Directeur Général du Crédit Municipal de Paris et Administrateur de CMP-Banque à la date de l'autorisation de cette convention / Crédit Municipal de Paris en tant qu'actionnaire à plus de 10 %.

Convention-cadre de mission avec le Crédit Municipal de Paris

Nature et objet : Cette convention-cadre a pour objet de régler les modalités de fonctionnement du groupement de moyens constitué entre le Crédit Municipal de Paris et CMP-Banque pour les missions assurées par chacune des entités pour le compte du groupement. Un avenant à cette convention a été signé et autorisé au cours des conseils d'administration du 16 novembre 2012 (avenant n°6).
Modalités : Au titre de la mise en œuvre de cette convention sur l'exercice 2012 : les services dont le fonctionnement est assuré par CMP-Banque pour le compte du Crédit Municipal de Paris ont représenté un produit de 387 441 euros; les services dont le fonctionnement est assuré par le Crédit Municipal de Paris pour le compte de CMP-Banque ont représenté une charge de 646 034 euros.
Personne concernée : Nicolas Candoni, en tant que Directeur Général du Crédit Municipal de Paris et Administrateur de CMP-Banque à la date de l'autorisation de cette avenant / Crédit Municipal de Paris en tant qu'actionnaire à plus de 10 %.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention d'intégration fiscale avec le Crédit Municipal de Paris
Nature et objet : Une convention d'intégration fiscale a été signée le 20 février 2008 avec la société-mère, le Crédit Municipal de Paris, et reconduite pour une nouvelle période de cinq exercices à compter de 2008, suite au renouvellement par la société-mère de son option pour l'intégration fiscale et par la filiale de son accord pour appartenir au groupe intégré.
Cette convention met à la charge de la filiale le montant des impôts que celle-ci aurait dû supporter si elle n'avait pas été membre du groupe. Les économies d'impôt réalisées par le groupe intégré grâce aux déficits de la filiale sont conservées par la société mère et considérées comme un gain immédiat de l'exercice ; sur l'exercice où la filiale redeviendra bénéficiaire, la société mère supportera une charge d'impôt. En cas de sortie de la filiale du groupe intégré, la convention prévoit une indemnisation par la société mère si la filiale a subi des surcoûts du fait de son appartenance au groupe fiscal.
Modalités : En 2012, compte tenu de son résultat fiscal déficitaire et de la convention d'intégration fiscale qui prévoit que les économies d'impôt réalisées par le groupe intégré grâce aux déficits de la filiale soient conservées par la société mère, aucune charge d'impôt n'est constatée dans les comptes de votre société.

Convention de prêt avec le Crédit Municipal de Paris
Nature et objet : Votre conseil d'administration du 12 mai 2010 a autorisé une convention de prêt avec le Crédit Municipal de Paris portant sur 40 000 000 euros, la maison mère ayant pu bénéficier d'une offre de refinancement auprès de la BCME destinée à assurer le refinancement de sa filiale.
Modalités : Les modalités d'octroi du prêt du Crédit Municipal de Paris à CMP-Banque sont fixées dans des conditions strictement similaires à celles contractées entre le Crédit Municipal de Paris et la BCME.
Les charges financières de ce prêt au titre de l'exercice écoulé s'élèvent à 1 400 000 euros.

Convention de prêt avec le Crédit Municipal de Paris
Nature et objet : Votre conseil d'administration du 16 septembre 2010 a autorisé une convention de prêt avec le Crédit Municipal de Paris portant sur 20 000 000 euros, la maison mère ayant pu bénéficier d'une offre de refinancement sur 6 ans par une émission d'un bon à moyen terme négociable, au taux fixe de 2,92 % avec la Landesbank Saar destinée à assurer le refinancement de sa filiale.
Modalités : Les modalités du prêt accordé par le CMP à CMP-Banque sont adossées à celles supportées par le CMP au titre du BMTN émis le 11 août 2010.
Les charges financières de ce prêt au titre de l'exercice écoulé s'élèvent à 593 733 euros.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 07 mai 2013

KPMG Audit	Deloitte & Associés
Département de KPMG S.A.	
Valéry Foussé	Pascal Colin
Associé	Associé

VI. Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de CMP-Banque 55, rue des Francs-Bourgeois, 75004 PARIS.

1303919